

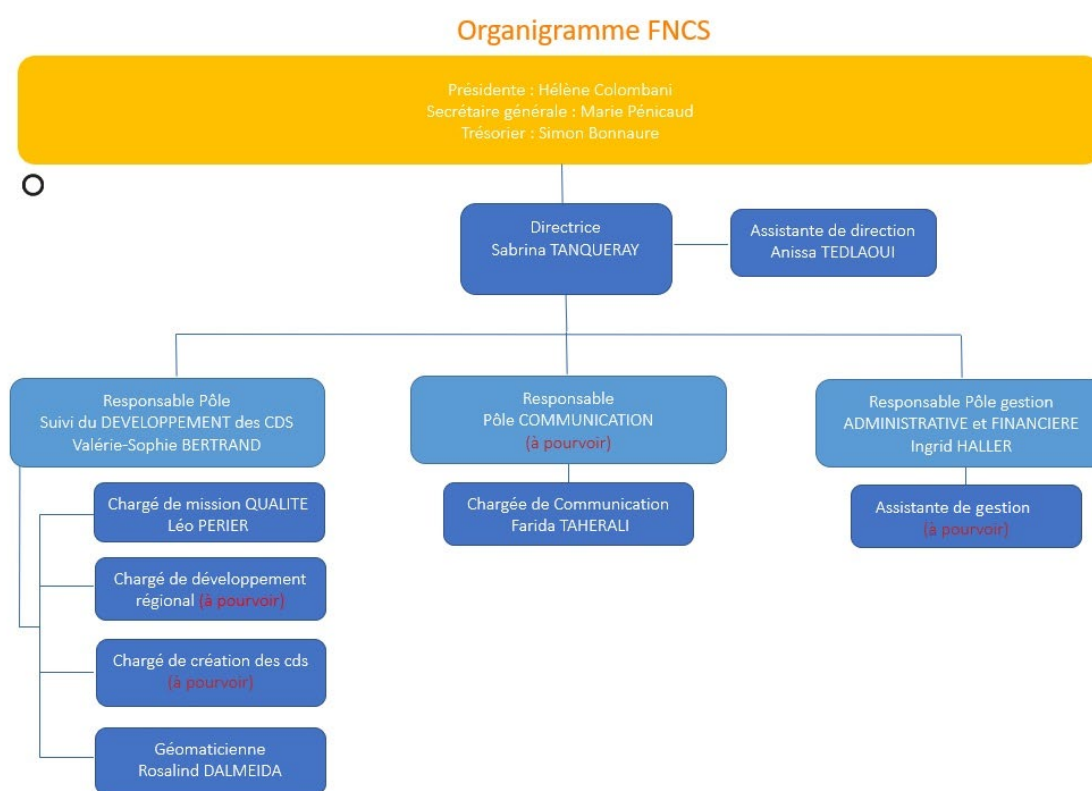


Rapport financier 2023
présenté par Simon BONNAURE, Trésorier

Conseil d'administration
du 25 juin 2024

Comptes annuels 2023 et rapport correspondant du CAC joints en annexe

La FNCS bénéficie depuis de nombreuses années d'une situation financière saine. De nouvelles adhésions ont été enregistrées au cours de l'année 2023 ainsi qu'en ce début d'année 2024, notamment de la part de Communautés de communes, des Conseils Départementaux ou encore des Conseils régionaux. Dans un contexte de pénurie d'accès aux soins, de nombreuses collectivités locales se saisissent de la thématique santé et investissent dans la création de centres de santé. Ce contexte particulier a entraîné un fort développement de l'activité de la FNCS. Pour faire face aux nombreuses demandes émanant des gestionnaires adhérents, la nécessité de recruter du personnel supplémentaire et de procéder à une réorganisation interne de la FNCS s'est fait fortement ressentir dès fin 2022/début 2023. C'est ainsi qu'un nouvel organigramme de la FNCS a été élaboré et validé par les membres du bureau au cours du 2^{ème} semestre 2023 que voici :



Dans ce cadre, la FNCS a procédé, dès l'été 2023, à la mise en place du « Pôle de développement des centres de santé » dont l'objectif est :

- D'accompagner, dans les grandes lignes (hors ingénierie de projet) les porteurs de projet de création de centres de santé,
- De répondre aux questions des jeunes équipes et gestionnaires
- De développer et structurer la FNCS au niveau régional.

La responsable du Pôle « Développement des centres de santé » a été recrutée dès le mois de mars 2023. Son recrutement a été suivi, à la mi-septembre, d'une « Chargée d'accompagnement des porteurs de projet et des jeunes équipes » et d'un « Référent territorial » (appelé « chargé de développement régional » dans l'organigramme) dont les principales missions sont d'accompagner la structuration régionale de la FNCS, d'animer et coordonner le réseau de délégués régionaux de la FNCS, de soutenir et accompagner les actions portées par les délégués régionaux et d'appuyer le développement de projets et d'actions locales en concertation avec l'équipe nationale. Enfin, à partir d'octobre, une animatrice de réseau et d'actions territoriales a rejoint l'équipe FNCS en soutien des projets et actions portés par la Délégation régionale Occitanie, dans le cadre d'un CPOM avec l'ARS Occitanie.

Tout au long de ces dernières années, la FNCS a développé une expertise solide qui lui vaut aujourd'hui la reconnaissance des pouvoirs publics. Il importe de poursuivre le développement de l'Association, pour répondre aux attentes de ses adhérents dans tous les territoires et garantir que leurs intérêts soient représentés avec vigueur.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2023

1. Le compte de résultat

a) Tableau de synthèse

FNCS - Compte de résultat synthétique 2023

€ en milliers	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Var (K€)	Var (%)
Cotisations appelées	307	304	3	1,0%
Subventions	388	360	28	7,6%
Autres produits	8	24	-17	-67,8%
Sous-total produits	703	689	14	2,0%
Rémunération du personnel (y. c. charges sociales + taxes)	-535	-460	-75	16,3%
Locations et charges immobilières	-33	-32	-1	2,2%
Personnel extérieur à l'entreprise	-11	-5	-5	97,2%
Frais de séminaires et formations	-7	-12	5	-41,4%
Honoraires comptables, CAC, juridiques et divers	-20	-17	-3	16,9%
Honoraires formations PACTE	-23	-18	-5	28,0%
Déplacements & Réceptions	-44	-22	-21	96,0%
Hébergement gérance site internet	-3	-3	0	-13,6%
Dotations aux amortissements (site internet principalement)	-12	-7	-5	67,1%
Perte sur cotisations (y. c. provision nette)	-5	-18	13	-71,9%
Autres charges	-50	-51	1	-1,9%
Sous-total charges	-741	-645	-96	14,9%
Résultat net	-38	44	-82	-187,8%

Source : Analyse LEX, Comptes FNCS

En premier lieu, nous constatons que le résultat 2023 est déficitaire (-38 K€) vs. un résultat 2022 bénéficiaire (44 K€). La FNCS n'avait pas présenté de résultat déficitaire depuis près de 10 ans (au cours de l'année 2015). Cette tendance s'explique principalement par la variation des postes suivants :

- Augmentation significative du poste « rémunération du personnel », au service du projet de développement de l'Association (+ 75 K€), notamment pour les raisons citées plus haut ;
- Doublement du coût des déplacements et des frais de réception par rapport à l'exercice précédent (+ 21 K€) ;
- Cela, en dépit de la croissance de la quote-part des subventions de projets (+ 28 K€).

b) Analyse détaillée des recettes

- Augmentation continue des cotisations appelées

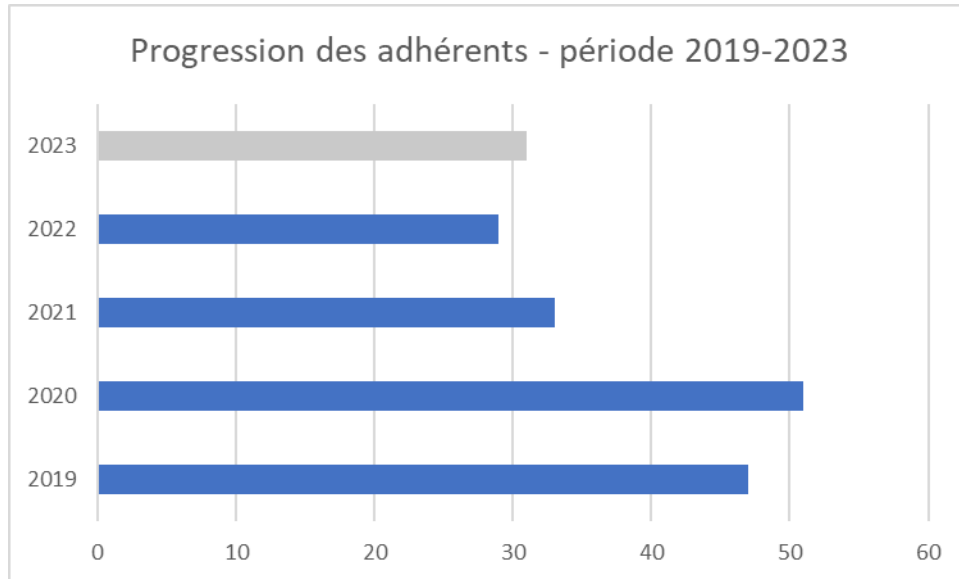
En 2023, l'Association compte **275** gestionnaires adhérents à jour de leur cotisation.

Les cotisations appelées sont en progression continue au fil des années, avec à nouveau une légère hausse de 3 K€ sur 2023 (+ 1%), comme en témoigne le graphique ci-dessous :



Progression des adhésions :

Le graphique suivant montre la progression du nombre d'adhésions sur une période de 5 ans :



Nouvelles adhésions 2023

En 2023, 31 nouvelles adhésions ont été enregistrées (dont 5 gratuites arrivées au cours du 4^{ème} trimestre 2023), soit un total de 18 gestionnaires « membres actifs (MA) » avec un centre de santé ouvert et 15 gestionnaires « porteurs de projet (PP) », répartis comme suit sur le territoire national :

31 nouvelles adhésions 2023	Membres actifs	Porteurs de projet
Auvergne Rhône Alpes	4	1
Bourgogne Franche Comté	1	1
Bretagne	3	1
DOM-TOM (Guyane)	1	1
Grand Est	0	1
Hauts-de-France	2	3
Ile de France	6	0
Nouvelle Aquitaine	2	2
Occitanie	0	1
Pays de la Loire	0	1
	19	12

Les régions Hauts-de-France et Nouvelle Aquitaine ont été les plus actives en termes d'adhésion de porteurs de projets, les régions Auvergne Rhône Alpes, Bretagne et Ile de France en termes d'adhésion de membres actifs.

- Légère hausse des subventions de projets perçues
- **Subvention ANCT (ex CGET) + DGOS** : ces conventions ont été reconduites pour l'année 2023 dans le cadre des actions d'accompagnement à la création des centres de santé et au soutien aux jeunes équipes notamment en QPV.

Montant de la subvention ANCT : 120 K€ (montant identique à 2022)

Montant de la subvention DGOS : 25 K€ (montant identique à 2022)

→ Soit un montant total de 145 K€ (intégralement perçu sur 2023).

- **Subvention ARS Ile-de-France Démarche Qualité 2021-2023** : la FNCS et l'ARS Ile-de-France ont reconduit en 2021 la convention au titre du FIR dans le cadre du projet de développement et de coordination des centres de santé Franciliens.

Les axes de mission de la FNCS se déclinent en 2 points :

- ✓ Développement de l'exercice coordonné, accompagnement, suivi et information
- ✓ Coopération institutionnelle régionale – expertise et analyse territoriale

Conclue pour une durée de 3 années, cette convention prévoit un versement de 100 K€ par année. Le troisième et dernier versement de 100 K€ est intervenu en 2023 (le montant enregistré dans les comptes 2022 était déjà de 100 K€).

- **Subvention ARS OCCITANIE CPOM 2023-2024** : la FNCS et l'ARS Occitanie ont signé en date du 1er juillet 2023 une convention au titre du FIR dans le cadre de l'accompagnement des centres de santé en région Occitanie, le tout pour une durée de 18 mois. L'objectif est d'accompagner le déploiement des CS polyvalents (au moins deux médecins généralistes et un auxiliaire médical de proximité offrant essentiellement des soins de premiers recours) et d'animer le réseau de centres de santé existant en région Occitanie.

Le montant de la subvention a été évalué à 70 K€ pour une année pleine. La subvention est de 35 K€ pour l'année 2023 (montant enregistré dans les comptes) et de 70 K€ sur 2024.

Les dépenses supportées en 2023 par la FNCS en lien avec cette convention s'élèvent à près de 13 K€ pour le coût chargé du poste de « Animation de réseau et d'actions territoriales Occitanie ». La collaboratrice correspondante a été recrutée à compter du 02/10/2023. Des dépenses à hauteur de 10 K€ ont été affectés aux frais de déplacements et de réceptions pour les actions « Occitanie ».

Conseil d'administration de la FNCS du 25 juin 2024 - Rapport financier 2023

Par ailleurs, le travail de terrain du Délégué régional ainsi que la participation transversale de l'équipe nationale aux diverses actions réalisées en « Occitanie », entre autres pour l'organisation d'une journée régionale des centres de santé en juin 2023 à Montpellier, ont été valorisés dans le bilan de l'action.

- **Subventions formation PACTE et coordinateur de centres de santé** : Depuis 2020, certaines ARS ont souhaité soutenir le développement de ce dispositif sur leurs territoires. L'équipe de la FNCS s'est engagée pleinement auprès des institutions locales pour la réussite du projet : recrutement des formateurs, appel à candidatures, sélection des coordinateurs "stagiaires", suivi du projet en continu avec les différents partenaires, ...

La FNCS a signé plusieurs conventions avec différentes ARS dans le cadre de la formation PACTE (Programme d'Amélioration Continue du Travail en Équipe). L'objectif de ces conventions est la réalisation de la formation des coordinateurs de regroupements pluriprofessionnels de soins primaires dans le cadre du programme PACTE soins primaires.

En 2023, 7 formateurs "relais" des centres de santé composent un groupe dynamique et les formations ont été réalisées sur les territoires concernés.

Le total de ces subventions est proratisé à date de signature, selon la durée de chaque convention et en fonction des montants encaissés.

Pour 2023, la quote-part perçue de l'ensemble des subventions cumulées s'élève à 108 K€ (montant identique sur 2022).

Certaines sessions se sont achevées courant 2022 (Bourgogne Franche Comté / Bretagne / Grand Est). Une nouvelle région, la Guyane, a pris le relais sur 2023. Une nouvelle session a été lancée dès janvier 2023 en région Ile de France et une session 2, démarrée en novembre 2022, poursuivie en région PACA.

Voici le détail dans le tableau en page suivante :

Conseil d'administration de la FNCS du 25 juin 2024 - Rapport financier 2023

CONVENTIONS ARS pour Formation PACTE

Conventions ARS Formation PACTE	Signature convention	Période de réalisation et durée	Montant total Convention	Versement prévu dans convention – année 1	Versement prévu dans convention – année 2	Montant encaissé – Versement – année 1	Proratization à date de signature selon durée de convention et sur montants encaissés uniquement					Observations	Infos session
							Prorata 2019	Prorata 2020	Prorata 2021	Prorata 2022	Prorata 2023		
ARS Ile de France – Session 2 (fin de session en sept. 2022)	11/10/19	Sur FIR 2019 – Durée 24 mois (2 ans)	30 000 €	30 000,00 €	Pas prévu	30 000€ VIR 29/10/19	2 589 €	15 000 €	12 411 €	-	-	1 seul versement – 24 mois	Session terminée
Suite bilan financier, solde déficitaire de -18 700€ (cf ci-dessous, avenant N°1, destiné à combler déficit session 2)													
ARS Ile de France – Session 3 (début session janvier 2023 - fin de session au 31/12/2023 (=18/01/2024))	03/03/21	Sur FIR 2021 – Durée 24 mois (2 ans)	50 000 €	50 000,00 €	Pas prévu	50 000€ VIR 07/04/21	-	-	20 833 €	25 000 €	4 167 €	1 seul versement – 24 mois	Session terminée
ARS Ile de France - Avenant N°1 Complément pour Session 3	27/02/23	mars à décembre 2023	20 000 €	20 000,00 €		20 000€ VIR 08/03/23	-	-	-	-	20 000 €	1 seul versement complémentaire pour 2023	
ARS Ile de France - Session 4		en cours de signature, avril 2024 ??											Démarrage en avril 2024
ARS Ile de France - Session 4		Sur FIR 2024 - Durée 24 mois à compter de date de signature (2 ans)	50 000 €	50 000 €		à venir en 2024					33 333 €	1 seul versement - 24 mois?	
ARS Grand Est – Session 1	16/07/20	2020 – 2021 – Durée 24 mois (2 ans)	63 910 €	31 955,00 €	-	31 955 € VIR 24/07/20	-	14 646 €	17 309 €	-	-	Versement 1 – 12 mois	Session terminée
						31 955 € VIR 13/12/21	-	-	14 646 €	17 309 €	-	Versement 2 – 12 mois	
Suite bilan financier, solde excédentaire de 3344€ - Remboursement le 20/06/2023													
											-9 344 €		VIR Remboursement de 9344€ le 20/06/2023
ARS Nouvelle Aquitaine – Session 1	14/09/20	2020 – 2021 – Durée 15,5 mois	30 000 €	30 000,00 €	Pas prévu	30 000 € VIR 19/10/20	-	6 774 €	23 226 €	-	-	1 seul versement – 15,5 mois	Session terminée
ARS PACA – Session 1 (fin de session le 19/10/2022)	08/12/20	2020 – 2022 – Durée 36 mois (3 ans)	58 565 €	39 418,00 €	-	39 418 € VIR 22/12/20	-	2 190 €	26 279 €	10 949 €	-	Versement 1 – 18 mois	Session terminée, solde excédentaire sur session1 (5869€) reporté sur session2
						19 148 € VIR 17/12/21	-	-	1 064 €	12 785 €	5 319 €	Versement 2 – 18 mois	
PACA - Session 2 (début session 2 en novembre 2022 sur reliquat session 1 - reliquat 2022 mentionné dans convention 2023)				5 869,00 €	-	-						Démarrage session2 sur reliquat session1(+5869€)	Session terminée
ARS PACA – Session 2 (fin de session le 30/11/2023)	07/07/2023	2023 - Durée 12 mois (1 an)	43 788,00 €	43 788,00 €		43 788 € VIR 31/10/2023					43 788 €	Versement unique pour 2023	
ARS Bourgogne Franche Comté – Session 1	01/03/21	2020 – 2021 – Durée 12 mois (1 an)	30 000 €	30 000,00 €	Pas prévu	-	-	-	30 000 €	-	-	1 seul versement – 12 mois (versé pour l'année 2020)	
Suite bilan financier session 1 - solde déficitaire de -18486€													
ARS Bourgogne Franche Comté – Complément pour Années 2020-2022 :	23/09/22	2022 - Durée 12 mois (1 an)	31 719 €	31 719,00 €	Pas prévu	31 719 € VIR 09/12/22						1 seul versement – 12 mois (versé pour l'année 2022)	Session terminée
Quote-part versée pour Session 1 (janvier à juillet 2022) permettant de combler le déficit session 1 > -18 945€											18 845 €		
Quote-part versée pour démarrage Session2 en 2022 (période août à décembre 2022) reporté à 2023 et ensuite à 2024 en attente démarrage session											12 874 €		Session non démarrée faute de candidats et de FR début 2024 > sollicitation forte ARS BFC en avril 2024 pour nouveau démarrage (cf échanges mail A. Rochette avec ARS BFC)
ARS Bretagne – Session 1	30/06/21	2021 – 2023 – Durée 24 mois (2 ans)	44 262 €	35 409,00 €	-	35 409 € VIR 01/07/21 (80% du total)	-	-	11 803 €	23 606 €	-	Versement 1 – pour 18 mois (80%)	Session terminée
Avenant N° 1 - Versement du solde initialement prévu au 1er semestre 2023 > solde avancé à 2022 car session terminée en octobre 2022	24/10/2022					8 853 € VIR 29/11/22 (20% du total)	-	-	-	8 853 €	-	Versement 2 (solde de 20%)	
ARS Guyane – Session 1	23/08/23	2023-2024 - Durée 24 mois à partir de signature (2 ans)	58 405 €	34 250,00 €		34 250 € VIR 15/08/2023					34 250 €	Versement 1 – pour 12 mois	Session en cours - fin prévisionnelle > sept. 2024
						24 155,00 € à venir en 2024					24 155 €	Versement 1 – pour 12 mois	
							2 589 €	38 610 €	167 571 €	107 984 €	107 504 €	70 362 €	

conventions ou avenants signées en 2022
conventions ou avenants signées en 2023
conventions ou avenants signées ou en cours de signature en 2024

• Les autres produits

Les autres produits en 2023 (8 K€) comprennent principalement la facturation d'une expertise à la société NEXTEP qui avait pour objectif de « coconstruire et contribuer à la diffusion d'une enquête sur les besoins des CS en biologie médicale délocalisée » pour 1.5 K€, les dons versés par les CPAMs pour 3.8 K€ et les intérêts financiers sur les placements bancaires pour 2.5 K€.

c) Analyse détaillée des dépenses

Compte tenu de la croissance importante de l'activité sur ces dernières années, les dépenses de la FNCS ont globalement suivi cette tendance. En 2023, les charges d'exploitation continuent d'augmenter à 741 K€ contre 645 K€ en 2022. Cela représente une hausse de + 96 K€.

Voici les dépenses les plus significatives sur l'année 2023, en grands groupes de dépenses :

Postes ayant subi une forte variation :

Rémunération du personnel : + 75 K€

Les salaires s'élèvent à 369 K€ et les charges sociales correspondantes à 166 K€ (y compris la formation continue et la taxe sur les salaires), pour un total de 535 K€.

La variation de ce poste s'explique principalement par :

- L'effet année pleine des recrutements opérés en 2022 ;
- Les nouveaux recrutements intervenus sur l'exercice 2023, en l'occurrence :
 - * 1 responsable du Pôle développement des centres de santé à la mi-mars 2023,
 - * 1 chargée d'accompagnement des porteurs de projet et jeunes équipes et
 - * 1 référent territorial à la mi-septembre 2023 et
 - * 1 animatrice de réseau et d'actions territoriales à compter d'octobre 2023, dans le cadre d'un CPOM signé avec l'ARS Occitanie
- Des réajustements et la revalorisation annuelle des salaires de l'équipe en place.

Pour information, le coût chargé 2023 des formateurs PACTE (hors poste « Animation de réseau et d'actions territoriales Occitanie ») (rémunérés via fiches de paie) est stable par rapport à l'exercice précédent à hauteur de 38 K€.

Nous présentons dans le tableau ci-dessous l'évolution de l'effectif moyen et des salaires chargés depuis 2017 (hors recrutements PACTE mais avec prise en compte du poste « Animation de réseau et d'actions territoriales Occitanie ») :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif moyen (nombre) *	3,42	3,17	4	6,5	6,83	7,17	7,75
Salaires chargés (K€) *	240	210	201	347	395	422	497

* hors formateurs PACTE

Personnel extérieur à l'entreprise : + 5 K€

Rémunération du poste de coordinateur salarié du RNOGCS (Regroupement National des Organismes Gestionnaires de Centres de Santé) dont la FNCS fait partie. Quote-part 2023 (5,6K€) pour l'étude ACE Santé portant sur le modèle économique des centres de santé dont la prestation a été portée par l'ensemble des membres du RNOGCS dont la FNCS.

Frais de séminaires : - 5 K€

Ce poste comprend essentiellement la participation au Congrès National des Centres de Santé pour 4 K€, la participation au congrès de Médecine Générale pour 0.8 K€ ainsi que des frais de formation pour un total de 1,9 K€ (principalement en lien avec une formation spécifique pour la direction).

Honoraires formations PACTE : + 5K€

Ce poste est en lien direct avec les subventions de projets perçues et son augmentation est cohérente avec l'évolution des recettes liées. Il concerne les formateurs relais payés via note d'honoraires.

Déplacements et réceptions : + 21 K€

Nous notons une augmentation significative de ce poste (poste doublé sur 2023 par rapport à 2022) qui s'explique principalement par :

- différentes actions menées au niveau national et régional par l'Association (organisation et/ou participation à des événements),
- les frais engagés dans le cadre des formations PACTE et
- le statut de certains collaborateurs placés en télétravail

Ce poste comprend notamment :

(i) 30 K€ pour des voyages et déplacements :

- l'Association a poursuivi l'appui des porteurs de projets à travers la France,
- a mené de nombreuses actions de type « Aller vers » les centres de santé, notamment en région Occitanie
- a poursuivi les formations PACTE dans les diverses régions.

Se rajoutent à cela :

- la participation des membres du bureau et CA à diverses réunions et événements
- les déplacements réguliers des collaborateurs en télétravail au siège de la FNCS à des fins de réunions d'équipe.

(ii) 13.7 K€ de réceptions qui comprennent, entre autres,

- les frais de repas pour des journées de séminaire, y.c. pour la formation Pacte et la Journée régionale des Centres de santé en Occitanie organisée en juin 2023 à Montpellier,
- les frais de convivialité au siège de la FNCS et
- les frais de l'Assemblée Générale.

Dotation aux amortissements : + 5 K€

Le site internet a fait l'objet de nouveaux développements spécifiques sur l'exercice pour 11.5 K€. L'Association a également acquis du matériel de bureau et informatique pour ses collaborateurs pour 5.2 K€.

Pour rappel, le site internet est amorti sur une période de 2 ans et le matériel de bureau et informatique sur 3 ans. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 11.7 K€ sur 2023 vs. 7 K€ sur 2022.

Pertes sur cotisations : -13 K€

Comme tous les ans, la FNCS a provisionné à la clôture les cotisations 2023 non réglées de certains de ses adhérents (en l'occurrence, cela représente 6 gestionnaires adhérents pour 2023 pour un montant total de 4 K€ vs. 10 gestionnaires en 2022 pour un montant de 17,5 K€). La perte sur les cotisations 2022 enregistrée dans les comptes 2023 s'élève à 18.4 K€ au global (il a également été passé en perte une cotisation impayée datant de 2022 pour 0.9 K€ qui n'avait pas été provisionnée sur 2022).

Postes étant restés stables ou en légère baisse :

Locations et charges immobilières :

Depuis 2021, l'Association dispose de 5 bureaux pour une surface globale de 93,8 m² + un local d'archivage de 10 m² au 3^{ème} sous-sol.

Honoraires comptables, CAC, juridiques et divers

Ce poste intègre les honoraires du cabinet comptable pour 11.8 K€, les honoraires du CAC pour 4.4 K€ et des honoraires juridiques pour 3.9 K€ (cabinet SEBAN dans le cadre d'une analyse générale en lien avec les CS).

Hébergement et gérance site internet :

Les dépenses engagées sur 2023 sont en ligne avec celles de 2022.

Autres charges :

Les frais généraux sont globalement stables sur 2023 à hauteur de 50 K€.

Les frais généraux regroupent principalement :

- Des achats de petits équipements et matériels ;
- Des frais de location de salles (pour l'AG, les séminaires de formations PACTE, autres événements) ;
- L'entretien du matériel de bureau et informatique ;
- Les primes d'assurance ;
- Des parutions et actions de communication avec la participation de la FNCS au Congrès National des Centres de Santé avec un stand dédié ; et
- Des cotisations.

Un résultat d'exploitation de -38 K€

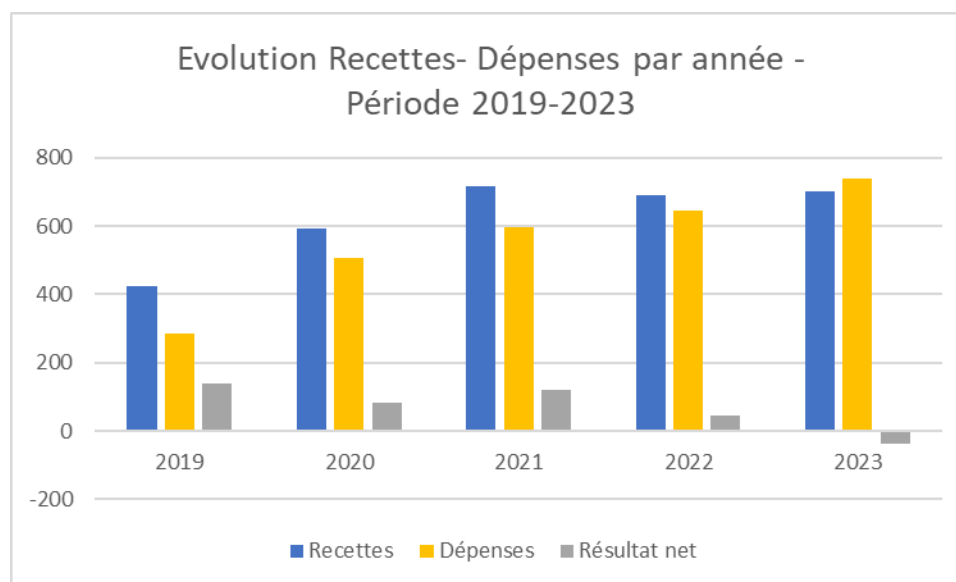
L'activité de la FNCS a progressé afin de pouvoir s'adapter aux besoins de ses adhérents et des acteurs institutionnels dans ce contexte encore particulier d'une très forte mobilisation de tous les acteurs de santé, et des centres de santé en particulier. La mobilisation de l'équipe a été forte et de nombreuses actions ont été menées pendant cette année, notamment au niveau national ainsi que dans le cadre des formations PACTE et en région Occitanie via l'animation du réseau de centre de santé.

Les produits 2023 ont connu une croissance limitée, avec un total de 703 K€ comptabilisés fin 2023, soit une hausse de +14 K€ par rapport à 2022. Cette augmentation n'a malgré tout pas permis d'absorber la hausse significative des dépenses, qui ont évoluées à un rythme plus soutenu que l'évolution des recettes.

Les dépenses ont ainsi augmenté de façon significative, avec un **total des charges d'exploitation qui s'élève à 741 K€ fin 2023.** Cela correspond à une hausse de +96 K€ par rapport à 2022. Le poste « rémunération du personnel » explique cette croissance importante, justifiant ainsi le déséquilibre du résultat.

L'année 2023 a été clôturée par un résultat déficitaire de -38 K€. Nous constatons que la variation du résultat sur la période est sensiblement équivalente à l'évolution du poste rémunération du personnel.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des recettes/dépenses de la FNCS sur la période 2019-2023 (en K€) :



2. La situation financière

La situation de trésorerie (c'est-à-dire l'ensemble des sommes d'argent mobilisables) est quant à elle très largement excédentaire, témoignant d'une bonne santé financière.

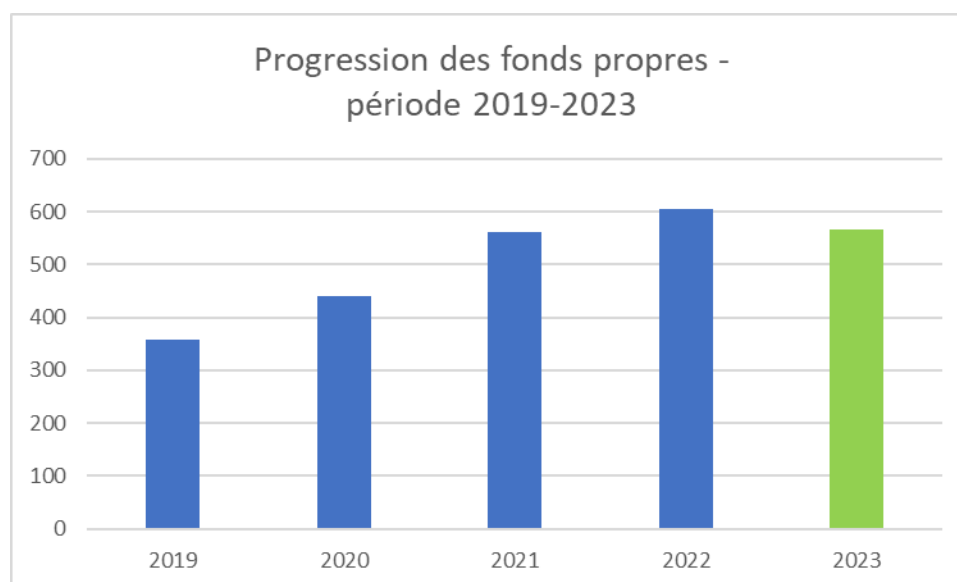
Nous constatons néanmoins une baisse de la trésorerie de -32 K€ compte tenu des commentaires précédents.

Nous notons l'absence de dettes financières telles que découvert bancaire ou emprunt.

Quant aux fonds propres de l'Association, la perte dégagée sur 2023 est loin de remettre en cause l'assise de l'Association dans la durée et la poursuite de son développement.

Constitués à partir de l'épargne accumulée au travers de ses excédents de gestion, les fonds propres de la FNCS ont progressé comme suit au cours des 6 dernières années. Les voici en détail :

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds propres	219	357	442	562	605	567
Dont Report à nouveau	110	219	357	442	562	605
Dont résultat	108	139	84	120	44	-38



3. Investissement des services bénévoles et de la gouvernance de la FNCS

- Valeur des investissements des services bénévoles

L'estimation des investissements des services bénévoles 2023 démontre l'effort fourni par les gestionnaires adhérents pour permettre à ses cadres de se rendre disponibles dans le cadre des activités de l'Association (participation à des réunions de travail, des groupes thématiques, etc.).

- Valeur des investissements de la gouvernance de la FNCS

L'investissement de la gouvernance de la FNCS estimée à partir des feuilles d'émargement des réunions Bureau et CA 2023 est resté stable.

Les champs d'intervention de la Présidence et des membres du bureau ont été nombreux et leur implication forte sur 2023 : poursuite des négociations conventionnelles en vue de l'obtention d'avenants, participation à des groupes de travail pluri thématiques, réunions de travail internes et/ou externes pour l'avancement des sujets et projets portés par la FNCS en lien avec ses partenaires (Ministères, ARS, CNAM, CPAM, RNOGCS, porteurs de projet, etc.).

Il nous semble important de rendre visible et valoriser ce travail car il permet d'évaluer l'importance des ressources mobilisables par la FNCS, de démontrer son dynamisme, son activité réelle et le volume de travail consacré aux diverses actions menées. Le poids financier de ce bénévolat permet d'expliquer en partie que le niveau de dépenses global de l'association est plus faible que les recettes dont elle dispose. Une partie de l'expertise déployée par l'association est possible grâce à cet engagement bénévole.

La valeur de la mobilisation de la gouvernance est estimée à environ 170 K€ en 2023. L'estimation de ce coût se base sur le nombre d'heures de bénévolat effectuées par l'équipe de gouvernance au sein de la FNCS, multiplié par le taux horaire chargé d'un médecin salarié de centre de santé (cf. rapport d'activité).

II. PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS

Au regard de la situation financière favorable de l'Association, la FNCS peut poursuivre sereinement son développement pour répondre aux besoins des adhérents, tout en maîtrisant ses dépenses. 2024 devrait marquer la croissance des cotisations de la Fédération et une augmentation significative des subventions de projets.

De nouveaux investissements sont prévus dans la communication afin de permettre à la FNCS d'être encore plus visible et d'offrir toujours le meilleur service à ses adhérents et partenaires.

1. Prévisionnel succinct pour 2024 : une 2^{ème} année consécutive en perte probable

FNCS - Compte de résultat synthétique prévisionnel 2024

€ en milliers	Prévis. 2024
Cotisations appelées	326
Subventions	528
Autres produits	9
Sous-total produits	863
Rémunération du personnel (y. c. charges sociales et taxes)	-689
Locations et charges immobilières	-34
Personnel extérieur à l'entreprise	-6
Frais de séminaires/Évènements/ Formations	-7
Achats études et actions de communication	-4
Honoraires comptables, CAC, juridiques et divers	-27
Honoraires formations PACTE	-15
Déplacements & Réceptions	-47
Hébergement gérance site internet	-5
Dotations aux amortissements (site internet principalement)	-19
Perte sur cotisations (y. c. provision nette)	?
Autres charges	-40
Sous-total charges	-892
Résultat net	-29

Source : Analyse LEX, Analyse FNCS

Nous présentons dans le tableau ci-dessus le prévisionnel 2024 établi à partir d'hypothèses réalistes au regard des éléments connus fin mai 2024.

Nous ne détaillons ci-après que **les grandes lignes de ce budget prévisionnel**.

Des recettes en croissance :

- Les cotisations attendues pour 2024 (326 K€) devraient être légèrement supérieures à celles de 2023 (307 K€). Nous notons 8 nouvelles adhésions à ce jour + une estimation de 15 nouvelles adhésions jusqu'à fin 2024. Pour information, les cotisations facturées à début juin 2024 s'élèvent à 316 K€.
- Les subventions devraient s'élever à 528 K€ (vs. 388 K€ sur 2023) et se composent comme suit :
 - ✓ Reconstitution de la convention ANCT (ex CGET) et de la convention DGOS pour 2024 : à minima 145 K€ ; nous avons tablé sur un prévisionnel prudentiel, avec un montant de subvention équivalent à 2023, soit 120 K€ pour l'ANCT et 25 K€ pour la DGOS
 - ✓ Poursuite de la conventions ARS Formation PACTE GUYANE avec une dotation 2024 de 24 K€
 - ✓ Autre subvention pour l'accompagnement / développement réseau des CDS en Occitanie – montant retenu de 70 K€ dans les comptes prévisionnels 2024

Nouvelles subventions :

Le CPOM 2021-2023 avec l'ARS IDF Démarche Qualité/Accompagnement des CDS en IDF (correspond au poste de chargé de mission Qualité – Exercice coordonné) est arrivé à échéance le 31.12.2023.

- ✓ ARS IDF : un nouveau CPOM pour 2024-2026 devrait venir, le montant de la subvention est inconnu à date, nous avons retenu 150 K€ dans le prévisionnel (montant minimum)
- ✓ Ministère de la Santé en 2024 : les discussions sont en cours, le montant de la subvention est inconnu à date, nous avons retenu 50 K€ dans le prévisionnel (montant minimum)
- ✓ Nouvelles conventions PACTE (à venir) :
 - PACTE IDF Session 4, prorata 2024 = 33.3 K€
La convention PACTE IDF session 4 (2024-2025) a été signée fin avril par les deux parties, pour un montant total de 50 K€. La décision d'attribution a été reçue mi-mai 2024. La convention mentionne une période de réalisation du projet qui prend fin à l'issue de la soutenance des coordonnateurs de la 4^{ème} session de la formation PACTE CDS. La session 4 a démarré courant avril 2024 et doit se terminer, selon le planning actuel, vers la mi-février 2025.

Conseil d'administration de la FNCS du 25 juin 2024 - Rapport financier 2023

- PACTE HAUTS-DE-FRANCE Session 1, prorata 2024 = 20 K€
Nouvelle convention 2024-2025 en cours de négociation sur une durée de 18 mois, pour un montant de 60 K€ (à confirmer)

- PACTE PACA Session 3, prorata 2024 = 16 K€
Nouvelle convention 2024-2025 en cours de négociation sur une durée de 18 mois, pour un montant de 45 K€ (à confirmer)

- PACTE OCCITANIE Session 1, prorata 2024 = 20K €
Nouvelle convention 2024-2025 en cours de négociation sur une durée de 18 mois, pour un montant de 60 K€ (à confirmer)

Concernant les dépenses :

- Il est prévu notamment :
 - D'ajuster et consolider l'équipe en place et de la renforcer à moyen terme pour faire face aux besoins croissants et répondre à la stratégie de développement et de communication (plaidoyer...)

 - D'investir dans le développement des activités de la FNCS en région (soutien des délégués régionaux, animation de réseaux régionaux...)

 - D'investir dans le domaine de la communication, des outils collaboratifs, de nouvelles fonctionnalités du site internet et de la formation

- ✓ Le poste « Rémunération du personnel » est prévu à hauteur de 689 K€ (vs. 535 K€ sur l'exercice 2023), soit une augmentation de 29%.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- La poursuite du déploiement du dispositif PACTE via l'embauche de formateurs relais PACTE
 - L'effet année pleine des recrutements intervenus en 2023
 - Le recrutement, à partir du 4^{ème} trimestre 2024, d'une assistante de gestion administrative – (en CDI, temps plein) – si possible
-
- ✓ Il est également prévu des formations supplémentaires pour le personnel FNCS (hors catalogue UNIFORMATION) pour 4 K€, des actions de communication pour 2.5 K€ (prestations de vidéo captation pendant les évènements).

2. Tarif des cotisations 2024 et perspectives 2025

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 27 juin 2023, le montant de cotisation de base et de service 2024 est resté inchangé au 1^{er} janvier 2024, soit à 445€ et 450€ respectivement.

Le montant des cotisations d'adhésion n'a pas été augmenté depuis 2020. Compte tenu du contexte évolutif de la FNCS, il est proposé de procéder, à compter du 1^{er} janvier 2025, à une augmentation du montant des cotisations.

Montant proposé des cotisations d'adhésion 2025 - soumis au vote :

- la cotisation de base (part gestionnaire) passe de 445€ à 470 €
- la cotisation de service (afférente à l'activité du centre) passe de 450€ à 475€.

3. Dépenses / investissements à prévoir

- Développement des fonctionnalités supplémentaires du site internet (outils de supervision et de gestion des adhésions / régionalisation / import données / intercom / synchronisation des bases de données internes et externes...) pour un total de 20 K€, dont 5 K€ ont été pris en compte dans le compte de résultat prévisionnel (le solde sera immobilisé et amorti dans le temps – hypothèse à ce stade)
- Investissement de 2.5 K€ de matériel de bureau et informatique en 2024
- Achat et mise en place d'un nouveau logiciel de facturation et de comptabilité

4. Placements de trésorerie

Au regard de sa trésorerie excédentaire, la FNCS envisage de faire appel à des placements à court terme. Ces placements devront être sans risque et liquides.

Simon BONNAURE
Trésorier